

INSCRIPTIONS

pour l'année scolaire 2024-2025

(celles-ci concernent les enfants nés en 2021 et les enfants plus âgés arrivant sur la commune)

+

Recensement des enfants nés en 2022 et dont les parents souhaiteraient la scolarisation

Les inscriptions se feront
à partir du jeudi 18 janvier 2024.

Dans un premier temps :

Pour obtenir le dossier d'inscription se rendre à la mairie ou l'imprimer depuis le site internet de la ville.

Dans un deuxième temps :

Apporter le dossier complété avec les pièces justificatives demandées à la mairie pour finaliser l'inscription administrative.

Dans un troisième temps :

Merci de prendre contact par téléphone (si possible le jeudi) : 05-46-84-84-94 ou par mail : e-st-nazaire-sur-charente@ac-poitiers.fr avec la directrice pour convenir d'un rendez-vous.

Cas particulier : Les enfants nés en 2022 (entre janvier et mars) pourront peut-être être accueillis en TPS dans la limite des places disponibles et s'ils sont physiquement, psychologiquement prêts à fréquenter l'école. Si vous souhaitez que votre enfant soit éventuellement scolarisé merci de suivre les directives ci-dessus.

Bien cordialement

Mme MAZZARINO, directrice